

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Cette consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n°1297-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n° **PP-2021-25** et intitulé : « **Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 2.1.3, 5.2.4, 5.2.11, 9.1.5 et l'annexe 3 : Grille des spécifications des zones U-700, U-701, U-702, U-705, U-706, U-711, U-713, U-717, U-719, PÉRIU-500, PÉRIU-501, PÉRIU-502, RU-623 et V-802** ».
2. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par le présent avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.
3. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
4. Une présentation détaillée portant sur ce projet de règlement peut être consultée sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Présentation du projet de règlement PP-2021-25 - Consultation écrite](#).

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis au bureau de la municipalité, au 2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec), J5J 1A1 ou par courriel à greffe@stesophie.ca, et être reçus au plus tard le **24 janvier 2022 à 16 h 30**.

5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Projet de règlement n° PP-2021-25](#).

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez-vous adresser au :

- Service du greffe si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation écrite à greffe@stesophie.ca;
- Service d'urbanisme si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts à bleroux@stesophie.ca.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10 janvier 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe